Ministry of Labour, Immigration, Training and Skills Development
Skills Development and Community Response Branch
33 Bloor Street East, 2nd Floor
Toronto ON M5G 2E5

Ministère du Travail, l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences
Direction du développement des compétences et de l'intervention communautaire
33, rue Bloor Est., 2e étage
Toronto ON M7A 2S3

Ontario

Note de service

Destinataires : Bénéficiaires de paiements de transfert du programme Compétences+ Ontario

Expéditrice : Sabina Voicu
Directrice
Direction des activités stratégiques relatives à la main-d'œuvre et aux partenariats

Date : 29 octobre 2026

Objet : Système de gestion des cas du Système d'information d'Emploi Ontario (SGC du SIEO) : exigences et échéances en matière de production de rapports

---

Bonjour,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre collaboration à la réalisation des projets de Compétences+ Ontario (C+O) partout en Ontario. Le ministère est reconnaissant de votre engagement à soutenir les participants et le marché du travail de l'Ontario en aidant les travailleurs et les employeurs à faire face aux perturbations commerciales, aux droits de douane et aux autres changements survenant sur les marchés mondiaux.

En vertu des responsabilités du ministère en matière de suivi du nombre de participants admis, des plans de services, des résultats en matière d'emploi à la fin du programme et des activités de suivi dans le cadre de C+O, nous vous écrivons pour vous rappeler les exigences et les échéances en matière de production de rapports du SGC du SIEO.

1. Exigences en matière de production de rapports du SGC du SIEO

Le SGC du SIEO sert à faciliter la gestion de cas des participants de C+O et à transmettre aux gouvernements provincial et fédéral les renseignements concernant les participants et, le cas échéant, les employeurs.

La saisie des données des participants dans le SGC du SIEO représente une exigence obligatoire du programme aux fins de la gestion de cas des participants et de la production de rapports, y compris des décisions relatives aux aides financières accordées aux participants. Les bénéficiaires de paiements de transfert (PT) de C+O doivent inscrire tous les participants

dans le SGC du SIEO, établir un plan de services assorti d'un objectif précis et consigner les renseignements relatifs à l'admission des participants, les détails du plan de services, les sorties du programme et les résultats du suivi tout au long du projet.

2. Responsabilités des bénéficiaires de PT relatives au SGC du SIEO

Il incombe aux bénéficiaires de PT de veiller à l'utilisation appropriée du SGC du SIEO et de s'assurer d'y saisir des renseignements précis et complets dans les délais prescrits. Au minimum, les bénéficiaires de PT doivent :

- **Respecter les exigences du système** : Respecter les modalités d'inscription au SGC du SIEO ainsi que toutes les directives ou politiques provinciales relatives à son utilisation.
- **Respecter les délais de saisie des données** : Saisir et mettre à jour les renseignements sur les participants dans le SGC du SIEO dans les délais prescrits.
- **Suivre les directives du ministère** : Utiliser le SGC du SIEO conformément aux guides de gestion des utilisateurs et des fournisseurs de services du SIEO affichés sur le répertoire du ministère.
- **Contrôler l'accès au système :** Veiller à ce que seul le personnel autorisé ait accès au SGC du SIEO et à ce que le bénéficiaire soit responsable de ce personnel autorisé.
- **Attribuer des rôles d'autorité d'inscription du fournisseur de services** : Désigner au moins deux membres du personnel au sein de l'organisme pour assumer le rôle d'autorité d'inscription du fournisseur de services.
- **Gérer l'accès au système :** Veiller à ce que l'autorité d'inscription du fournisseur de services soit responsable de configurer et de gérer les droits d'accès au SGC du SIEO pour le personnel autorisé.

3. Échéanciers de saisie des données du SGC du SIEO

La saisie de données précise et rapide dans le SGC du SIEO est nécessaire pour faciliter la gestion de cas des participants, le suivi des ententes, la validation du rendement ainsi que la production de rapports provinciale et fédérale. Il est donc essentiel de disposer de renseignements précis et à jour pour l'examen des rapports d'activité, au cours duquel les conseillers en emploi et en formation (CEF) comparent les données relatives aux participants et aux services consignées dans le système Connexion pour les fournisseurs de services avec celles saisies dans le SGC du SIEO.

Les renseignements sur les participants doivent être saisis et mis à jour dans les délais fixés dans les politiques et les documents d'orientation du ministère, ce qui permettra à ce dernier

de suivre les résultats des participants et du programme, et d'évaluer les répercussions des investissements en formation financés par le ministère.

Veuillez consulter les guides pertinents du ministère pour connaître les exigences détaillées.

4. Surveillance et conformité

Le ministère examine la production de rapports du SGC du SIEO dans le cadre de ses activités courantes de surveillance des ententes, de supervision des programmes et de validation du rendement. Il incombe ainsi aux bénéficiaires de veiller à l'exactitude, à l'exhaustivité et à la gestion des dossiers des participants conformément aux exigences du ministère.

Évidemment, le ministère reconnaît le rôle important que jouent les bénéficiaires de PT dans le soutien aux participants et la mise en œuvre de projets de grande qualité de C+O partout en Ontario, et il vous remercie de votre collaboration continue. De plus, le ministère continuera d'offrir des conseils et des ressources pour aider les bénéficiaires de PT à se conformer aux exigences de production de rapports du SGC du SIEO.

Pour toute question concernant la saisie des données et la production de rapports, veuillez communiquer avec votre CEF, qui sera en mesure de vous aider.

Nous vous remercions de votre partenariat et de votre coopération continus.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Sabina Voicu
Directrice, Direction des activités stratégiques relatives à la main-d'œuvre et aux partenariats
Division de l'emploi et de la formation

c.c. : Charles Bongomin, directeur régional, Région du Centre-Ouest
Jennifer Galloway, directrice régionale, Région de l'Ouest
Shawna Bourne, directrice régionale, Région de l'Est
Nicole Pereira, directrice régionale, Région du Nord
Vincent Suh, directeur régional, Région du Centre-Est